

# Dématérialisation de la procédure de déclaration des ICPE

**Projet de décret modifiant le code de l'environnement**



# Contexte

- Télédéclaration : mesure de simplification actée au CIMAP du 2 avril 2013 (décision n°17)
- Maîtrise d'ouvrage : MEDDE/DGPR et MI/DMAT (MOA déléguée au SGAMI-DSIC de Rennes)
  - Assistance maîtrise d'ouvrage : SG/SPSSI/CP2I
- 500 000 ICPE (D) existantes et 10 000 déclarations nouvelles par an (estimations), non reprises dans S3IC
- Reprise des informations déclarées au « guichet entreprises » (contacts GIP guichet entreprises)

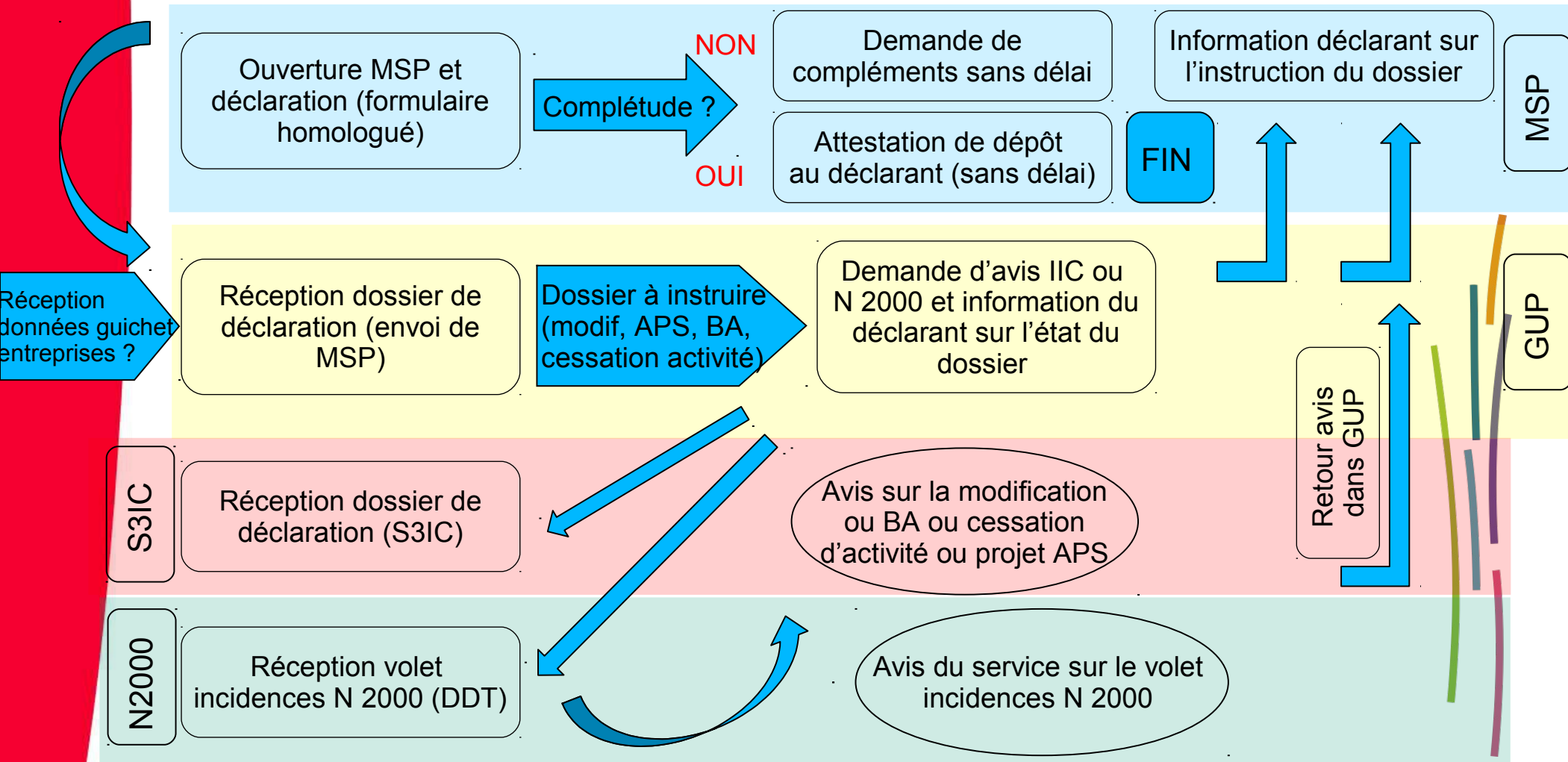
# Objectifs

- Dématérialiser la procédure de déclaration des ICPE soumises au régime de la déclaration
  - Déployée au 1er janvier 2016, pour tous les départements
- Mettre en place un point d'entrée unique pour le déclarant
- Développer un outil commun (préfecture, DREAL, guichet unique ICPE, DD(CS)PP) et constituer une base de données des ICPE (D)
- Simplifier la procédure réglementaire (modification du code de l'environnement R512-47 et suivants)

# Situation

- Mise en place d'un comité de pilotage
  - 3 réunions ont eu lieu (23-09 et 17-12-2013, 30-09-2014)
  - Mise en place d'un GT utilisateurs (en cours)
- Etude « amont » conduite par CP2I a permis de cibler les enjeux et le périmètre du projet
  - Validation de la pré-étude amont (CP2I) et choix du scénario retenu (MSP/guichet entreprises+GUP+S3IC)
  - Périmètre concerné :
    - Déclaration initiale (dont régularisation)
    - Changement d'exploitant
    - Cessation d'activité
    - Bénéfice des droits acquis et modification des conditions d'exploitation

# Les différents schémas de la déclaration ICPE

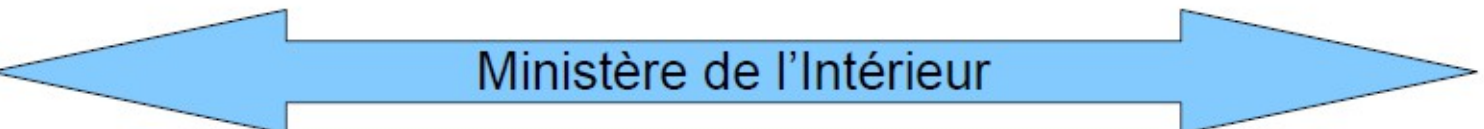
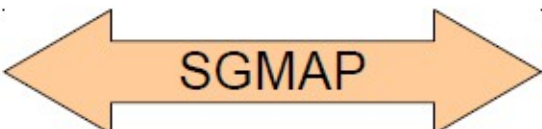
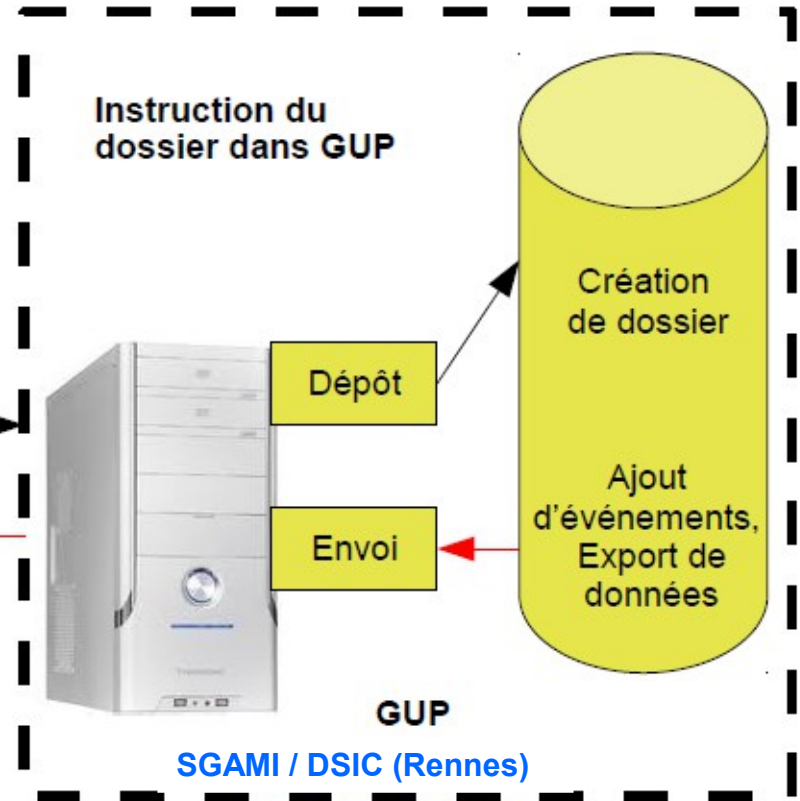


# Le dispositif



Télédéclaration sur Mon Service Public

Le télédéclarant est tenu informé de l'avancement de son dossier



# Déroulement du projet

- Projet de décret : concertations écrites en cours (décembre 2014) => signature octobre 2015
- Développement et recette MSP/DILA (oct. 2014 à juin 2015)
- Adaptations GUP (nov. 2014 à sept. 2015)
- Déploiement de GUP au plan national (avant juin 2015) et formations (jan. à nov 2015) et reprise des données (départements non équipés de GUP)

# Evolutions réglementaires (1/2)

- Création de formulaires homologués (CERFA en cours)
- Suppression de la déclaration « papier », disposition transitoire de 1 an (2016)
- Suppression du récépissé de déclaration
  - Délivrance automatique d'une attestation de dépôt de dossier, par le système informatisé
- Plans
  - Seul les plans d'ensemble et cadastral sont demandés lors de la déclaration
  - Renvoi au dossier ICPE prescrit dans les AMPG (mis à disposition de l'inspection)



# Evolution réglementaires (2/2)

- Prescriptions
  - Suppression de l'envoi « papier » des AMPG
    - L'application affiche les liens permettant le téléchargement des textes applicables => renvoi vers les préfectures (modification des prescriptions toujours possible par les préfectures)
  - Prescriptions spéciales :
    - Consultation facultative du CODERST
- Publicité
  - Suppression des envois (récépissé et prescriptions applicables) en mairie, pour affichage
  - Suppression des formalités d'affichage en mairie
    - Publicité prévue par la mise en ligne (d'un extrait de la déclaration) sur le site internet de la préfecture de département et au recueil des actes administratifs
    - Information des mairies par adresse mail

# Les formulaires

- Périmètre couvert
  - Déclaration initiale (dont régularisation)
  - Changement d'exploitant
  - Cessation d'activité
  - Bénéfice des droits acquis et modification des conditions d'exploitation
- Options SGMAP « dites-le-nous une fois »
- Guichet entreprises

# Logigrammes fonctionnels

- 4 schémas fonctionnels en prévision
  - Déclaration initiale (dont régularisation)
  - Changement d'exploitant
  - Cessation d'activité
  - Bénéfice des droits acquis et modification des conditions d'exploitation



# Dématérialisation de la procédure de déclaration des ICPE

**Merci de votre attention**

